

COMITE REGIONAL DES PAYS DE LA LOIRE

Cahier des charges — Tournoi Féminin 2026

17 et 18 octobre 2026 · Gymnase des Bruyères, Le Mans

1 • Présentation

Le Comité Régional des Pays de la Loire organisera, les **17 et 18 octobre 2026**, le Tournoi Féminin ouvert aux féminines toutes catégories, de Minimes à Seniors.

Le tournoi est ouvert aux boxeuses amateurs Minimes, Cadettes, Juniors et Seniors (Novices et Élites).

L'objectif du Tournoi Féminin est de proposer deux combats sur les deux jours de compétition. Selon le nombre d'engagées par catégorie, les boxeuses se rencontrent soit en demie finales et finales, soit sous forme de tournoi où les perdantes pourront se rencontrer(sauf perdantes avant la limite).

2 • Dates, lieu et engagements

2.1 Lieu et horaires

La compétition se déroulera au **gymnase des Bruyères**, rue Henri Champion, au Mans, sur 1 ou 2 rings selon le nombre d'engagées.

Jour	Date	Pesée	Début des combats
Samedi	17 octobre 2026	08h00 – 10h00	13h30
Dimanche	18 octobre 2026	08h00 – 10h00	13h30

La pesée est effectuée chaque jour de 08h00 à 10h00 afin de valider les engagements et finaliser les tableaux de compétition. Les horaires de pesée doivent être impérativement respectés : aucun retard ne sera toléré.

2.2 Confirmation des engagements

Afin de confirmer votre participation de manière définitive, merci de remplir le formulaire en ligne avant le **12 octobre 2026**, via le lien ci-dessous :

[TOURNOI FEMININ BA 2026 – Remplir le formulaire](#)

2.3 Transport, restauration, hébergement

Les déplacements, la restauration et l'hébergement sont à la charge des comités ou clubs présents. Les réservations sont effectuées directement par les clubs ou les comités régionaux.

Plusieurs hôtels sont disponibles au Mans. Le plus proche du gymnase est l'**Ibis Le Mans Est Pontlieue**, 3 rue Clément Marot, 72100 Le Mans — Tél. 02 43 86 14 14.

3 • Organisation logistique

L'installation de la salle est à la charge du Comité Régional des Pays de la Loire. L'information et l'accueil sont assurés par les responsables désignés du Comité Régional.

Les gants sont fournis par le Comité Régional des Pays de la Loire. Les casques personnels sont obligatoires : ils doivent être homologués par la FFB et de la couleur du coin attribué. La pesée est réalisée par le délégué de réunion accompagné d'un membre du Comité Régional, sur la balance officielle fournie par le Comité Régional.

3.1 Installation matérielle

- Un ou deux rings sont installés par le Comité Régional, entourés de tables et chaises pour les officiels.
- Des rallonges électriques doivent être prévues (ordinateur, boxe compteur...).
- Un panneau d'affichage pour les tableaux et le programme.
- Un vestiaire ou local pour la visite médicale, équipé d'une table et d'une chaise.

4 • Compétition

4.1 Pesée

Les tableaux sont préétablis par le Comité Régional en fonction des poids à l'engagement. Les horaires de pesée doivent être respectés ; aucun retard ne sera toléré.

4.2 Les combats

Les combats se déroulent en short et débardeur ou maillot. Formats par catégorie :

Catégorie	Format des reprises
Minimes	1 x 1'30
Cadettes	3 x 2'
Juniors	3 x 2' ou 3 x 3'
Seniors	3 x 2' ou 3 x 3'

- Deux sœurs ne peuvent pas se rencontrer.

- Deux boxeuses du même club ne peuvent pas se rencontrer.

4.3 Boxeuses — tenue et règles

- Possibilité de porter une jupe-short à la place du short.
- Le port du protège-poitrine, de la coquille ou de la ceinture protectrice est autorisé mais non obligatoire.
- La peau des boxeuses doit être sèche et vierge de tout enduit.
- Le port de lunettes, lentilles de contact dures, bijoux (y compris piercings, y compris sur la langue), bracelets, bagues et colliers est interdit.
- Les cheveux longs doivent être maintenus à l'intérieur du casque par un objet non rigide (bonnet de bain, bandana...), afin de ne pas occasionner de blessures ni gêner l'adversaire.
- La publicité est autorisée, à titre facultatif, sur la tenue des boxeuses.
- Les tenues aux couleurs nationales sont interdites.

4.4 Entraîneurs

Deux personnes sont autorisées au coin. Les entraîneurs doivent obligatoirement présenter au délégué de réunion leur licence fédérale de la saison en cours. Seul un prévôt fédéral est autorisé à soigner les boxeuses à l'intérieur du ring ; le second doit être licencié FFB (licence ATP non acceptée).

Les entraîneurs doivent être en tenue de sport correcte, rester assis pendant le déroulement des combats, et se comporter en éducateurs : ne pas crier, ne pas contester les résultats, être corrects avec les officiels.

5 • Communication

5.1 Promotion

Le Comité Régional communiquera via sa page Facebook,

5.2 Presse

Le Comité Régional assurera la relation avec la presse locale.